République du Sénégal

Un Peuple - Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA JUSTICE**

Direction de l’Administration Pénitentiaire



**ALLOCUTION DE MADAME AMINATA TOURE,**

**MINISTRE DE LA JUSTICE,**

**GARDE DES SCEAUX**

**A L’OCCASION DE LA RENCONTRE PENITENTIAIRE OUEST-AFRICAINE**

**Dakar, hôtel King Fahd Palace, du 10 au 13 Juin 2013**

**Monsieur…………………………..**

**Mesdames, Messieurs, les membres des délégations,**

**Honorables invités,**

**Distingués participants,**

Bienvenue au Sénégal, Pays de la Téranga et Terre d’hospitalité,

Bienvenue également au Sénégal, Pays de la démocratie et du respect des droits humains,

**Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi, en ce jour, de vous manifester toute la fierté et le plaisir qui m’animent en venant présider la cérémonie officielle d’ouverture de l’atelier régional africain dont le thème porte sur **« la santé en prison et la gestion des détenus ayant des besoins spécifiques ».**

Assurément thème ne peut être plus pertinent que celui-ci quand il s’avère que de plus en plus dans nos pays respectifs, malgré les multiples efforts consentis en milieu carcéral, nos prisons rencontrent des problèmes qui se rapportent souvent aux évasions et mutineries, au terrorisme, à la surpopulation carcérale, aux longues détentions provisoires mais aussi et surtout aux conditions sanitaires et à une gestion inefficace des détenus ayant des besoins spécifiques.

Je voudrais également saluer l’initiative pertinente qui consiste à réunir à Dakar l’ensemble des Directeurs de l’Administration pénitentiaire de l’Afrique de l’ouest.

A cette occasion les autorités pénitentiaires pourront échanger sur les bonnes pratiques professionnelles et la gestion du service public pénitentiaire.

La prise en charge de toutes ces questions préoccupantes nécessite, de notre part, l’élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de lutte efficaces et l’adoption au plan continental de normes ou de bonnes pratiques harmonisées.

D’où l’importance de la tenue de ce troisième Atelier régional africain qui s’inscrit dans le cadre du Projet de Réforme pénitentiaire et d’Intervention en Afrique (**PRIA**), piloté par l’ONG nigériane « **PRAWA »** (Prisoners Rehabilitation and Welfare Action en français Réhabilitation des Prisonniers et Action sociale), en partenariat avec l’Administration pénitentiaire du Sénégal.

**Mesdames, Messieurs,**

Il faut le rappeler cette rencontre, qui se poursuivra jusqu’au **13 Juin 2013**, constitue la Troisième série d’Ateliers régionaux du genre. Les premier et deuxième ateliers portaient sur les thèmes suivants :

* **« Surpopulation carcérale et la gestion de la détention provisoire »**  et ;
* **« Prison et programmes de communauté et la Réhabilitation ».**

En effet, l’objectif de ce troisième atelier est de **réaliser une réforme pénale globale et durable en Afrique** en passant d’une part par la promotion de bonnes pratiques professionnelles susceptibles d’assurer la santé, la sécurité et la stabilité dans les prisons africaines et d’autre part la formulation de recommandations allant dans le sens d’une prise en charge des détenus ayant des besoins spécifiques. Ces derniers concernent entre autres, les détenus vivant avec le **VIH** **SIDA** ou autres maladies transmissibles, les détenus atteints de troubles mentaux, les femmes détenues vivant avec leurs enfants, les mineurs en conflit avec la loi.

**Mesdames, Messieurs,**

Pour atteindre ces objectifs majeurs, les autorités publiques du Sénégal avaient mis en place plusieurs mécanismes juridiques depuis l’indépendance :

* D’abord, en transposant quasi-intégralement, dans le droit positif sénégalais, les principes posés par les standards internationaux en matière de respect des Droits de l’homme, particulièrement ceux fixés par l’Ensemble des Règles minima pour le traitement des détenus, adopté par l’Assemblée générale des Nations Unies en 1955 ;

* Ensuite en introduisant dans son dispositif pénal des mesures alternatives à l’incarcération et d’aménagement des peines, par l’adoption de deux lois **2000-38** et **2000-39** **du 29 décembre 2000** modifiant respectivement le **Code pénal** et le **Code de procédure** **pénale**. Ces deux lois ont été parachevées par le **Décret 2001-362 du 04 Mai 2001 relatif aux procédures d’exécution et d’aménagement des sanctions pénales**;
* Enfin, en élaborant depuis 2004 une stratégie décennale dénommée **« Programme Sectoriel Justice »,** dont le volet pénitentiaire poursuit comme objectifs : la modernisation du service public pénitentiaire, l’humanisation des conditions de détention, la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies en milieu carcéral, l’exécution de la peine favorisant l’amendement et la réinsertion sociale.

Ce nouveau cadre juridique a donné des résultats satisfaisants comme l’amélioration des conditions de détention, l’accès des détenus à tous les moyens diagnostics et thérapeutiques disponibles, le prolongement de leur prise en charge dans les structures hospitalières de référence, l’institution dans tous les Etablissements pénitentiaires d’Infirmeries et de Services socio-éducatifs, qui sont des structures chargées respectivement de la gestion du service médical et des activités de préparation à la réinsertion sociale des détenus.

**Mesdames, Messieurs,**

Je demeure persuadée que la plupart de nos pays partagent les mêmes difficultés et enregistrent les mêmes réussites du Service public pénitentiaire. Mais, la volonté politique, le renforcement des capacités du personnel ainsi que les rencontres comme celle-ci qui nous réunit aujourd’hui, constituent autant d’opportunités pour encourager et accompagner la réforme pénale, au grand bénéfice des pensionnaires de prison et de nos communautés respectives.

De cela dépendront les succès futurs auxquels nous aspirons et pour lesquels nous unissons nos efforts, nos expériences et les analyses de nos experts venus d’horizons divers.

C’est pourquoi, je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à tous les participants ici présents, ainsi que les représentants des Etats et des ONG.

J’ose espérer que les conclusions auxquelles vous aboutirez nous permettront d’identifier des orientations stratégiques pertinentes pouvant conduire nos Etats à assurer plus efficacement la sécurité et la santé dans les établissements pénitentiaires mais aussi à appliquer une bonne politique de prise en charge des détenus ayant des besoins spécifiques .

Sur ce, je déclare ouverte **« la Rencontre pénitentiaire ouest-africaine de Dakar ».**

**Je vous remercie de votre aimable attention.**